

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Labergement Ste Marie

Date de la convocation : 22/05/2024

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 2

Membres présents : 6

Nombre de suffrage exprimés

8

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à neuf heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Labergement Sainte Marie, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	Excusé
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Jean-Claude Grenier

1. Approbation PV du 24 mai 2024	2
2. Attribution marché – Travaux La Tanche Secteur Amont	2
3. Attribution marché – Etude inondation du Dahon à Valdahon	3
4. Acquisition foncière	5
4.1 Point foncier EPAGE 07/2024	5
4.2 Acquisition foncière Houtaud/Chaffois	6
4.3 Acquisition parcelle A0043 Bonnevaux	7
5. Avenant à la convention RGPD – ADAT	8
6. Convention avec Département – Gestion système endiguement Bannans (JNR)	8
7. Point sur l'APD réhabilitation du barrage du lac Saint Point	9
8. Dates prochains Comités Syndicaux	10
9. Questions diverses	10

Le Président notifie l'arrivée de Mme Vieu Anne-Valérie au sein de l'EPAGE pour le remplacement de Mme Visentini et invite à faire un tour de table pour les présentations.

1. Approbation PV du 24 mai 2024

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 29 mai dernier.

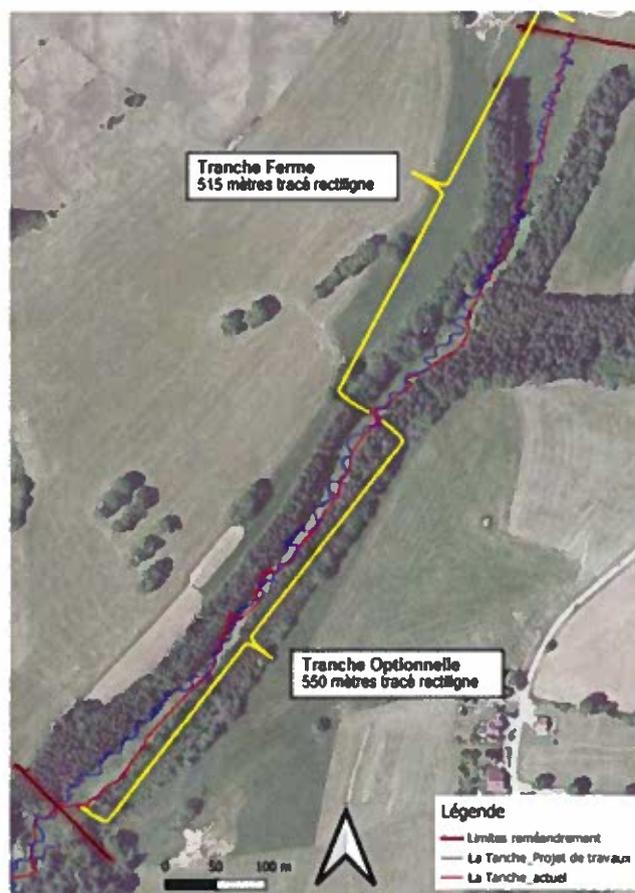
Délibération N°BS-2024-17 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 29 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution marché – Travaux La Tanche Secteur Amont

L'objet de la prestation est de réaliser des travaux de restauration physique sur le secteur amont du ruisseau de la Tanche (Les Fins, 25), par le reméandrement de 1100 mètres linéaires.

Ils consistent à creuser un nouveau lit méandrique et combler l'ancien lit dysfonctionnel.

Le linéaire à restaurer a été découpé en 2 tronçons. Le 1er tronçon est inscrit dans le programme Life Climat pour un budget de 120 000 H.T. (études et AMO compris). La consultation est composée d'une tranche ferme pour le tronçon du Life et d'une tranche optionnelle pour le deuxième tronçon, pour lequel un financement de l'Agence de l'eau est recherché. Les travaux seraient effectués en même temps pour limiter les coûts fixes et du fait des accès compliqués.



L'estimation financière du maître d'ouvrage est de 215 000 euros HT.

Les critères de jugements des offres sont les suivants :

Critère	Pondération
1 / valeur technique	55%
2 / prix	45%

Deux entreprises ont déposé une offre :

- Jura Natura Services : 355 743 HT – 426 891,60 € TTC
- France Clôtures Environnement : 401 605 HT – 481 926,00 € TTC

Le classement des prix avant négociation est le suivant.

Classement offre technique

- 1- JNS (55/100)
- 2- FCE (48/100)

Classement offre prix

- 1- JNS (45/100) : 355 743 € HT
- 2- FCE (40/100) : 401 605,00 € HT

Classement général des offres

- 1- JNS
- 2- FCE

Avant négociation, l'offre de JNS apparait comme la plus avantageuse.

Le montant des deux offres dépasse l'estimation financière du maître d'ouvrage. Des précisions ont été demandées aux entreprises par le maître d'ouvrage et une demande de négociation a été engagée.

L'analyse des offres après négociation fait ressortir le classement suivant :

Classement offre technique

- 1- JNS (55/100)
- 2- FCE (48/100)

Classement offre prix

- 1- JNS (45/100) : 328 339,40 € HT
- 2- FCE (43/100) : 343 775,00 € HT

Classement général des offres

- 3- JNS
- 4- FCE

A la suite de la négociation, l'offre de JNS apparait toujours comme la mieux-disante.

Les montants se répartiraient de la façon suivante entre les 2 tranches :

- La tranche ferme pourrait bénéficier d'un financement à 100 % par le LIFE à hauteur de 100 000 € HT (des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études ont déjà été engagées).
- Les travaux préparatoires et communs pour les 2 tranches : 72 000 € et les travaux de la tranche optionnelle coûteraient 156 000 HT € pourraient bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau (de 50 à 70 %) soit un reste à charge pour l'EPAGE de 68 à 114 k€ (pour une estimation initiale de 34 à 57 k€).

Monsieur Philippe ALPY s'interroge sur la sous-estimation du projet, Monsieur Cyril THEVENET lui indique que l'estimation est celle définie par le Bureau d'étude qui avait sans doute sous-estimé les difficultés d'accès entraînant des rotations d'engins supplémentaires. Par ailleurs, les coûts des entreprises sont assez supérieurs aux derniers chantiers réalisés récemment.

Monsieur Cédric BOLE tient à souligner et remercier le travail réalisé par l'EPAGE et notamment Jennifer MILLAT CARUS chargée de missions, pour ce projet qui véhicule un message fort sur la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Il est précisé que les travaux débiteront seulement en 2025.

Délibération N°BS-2024-18 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **Valide l'offre de JNS pour un montant de 328 339,40 € HT**
- **Autorise le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération**

3. Attribution marché – Etude inondation du Dahon à Valdahon

L'objet de la prestation est de réaliser une étude hydraulique sur le Dahon en partie amont de Valdahon (25) afin de déterminer les causes d'inondation de plusieurs habitations et de proposer des solutions adaptées au stade esquisse. L'estimation financière initiale est de 40 000 € TTC.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critère	Pondération
1 / valeur technique	60%
2 / prix	40%

Trois prestataires ont déposé une offre :

- Green (groupement Reilé – Eaux Continentales) 40 401.00 € TTC
- Naldeo 45 843.60 € TTC
- Lombardi Ingénierie 47 544.00 € TTC

L'analyse des offres fait ressortir le classement suivant :

Classement offre technique

- 1- NALDEO (46/60)
- 1- Lombardi Ingénierie (46/60)
- 3- GREEN (45/60)

Classement offre prix

- 3- GREEN (40/40) : 33 667,50 € HT
- 4- NALDEO (35/40) : 38 203,00 € HT
- 5- Lombardi Ingénierie (34/40) : 39 621,00 € HT

Classement général des offres

- 1- GREEN (85/100)
- 2- NALDEO (81/100)
- 3- Lombardi Ingénierie (80/100)

Avant négociation, l'offre de GREEN apparaît comme la plus avantageuse.

Le Règlement de consultation prévoyait une procédure de négociation possible avec les deux candidats les mieux placés, soit GREEN et NALDEO. Ainsi, une procédure de négociation a été entamée le 24/06/2024, portant sur les critères techniques et prix.

Le classement à la suite de la négociation est le suivant :

Classement offre technique

- 1- NALDEO (46/60)
- 1- Lombardi Ingénierie (46/60)
- 3- GREEN (45/60)

Classement offre prix

- 6- GREEN (40/40) : 33 667,50 € HT
- 1- NALDEO (37/40) : 36 270,00 € HT
- 2- Lombardi Ingénierie (34/40) : 39 621,00 € HT

Classement général des offres

- 1- GREEN (85/100)
- 2- NALDEO (81/100)
- 3- Lombardi Ingénierie (80/100)

Après négociation l'offre de GREEN apparait comme la plus avantageuse et est très proche de l'estimation financière initiale.

Délibération N°BS-2024-19 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre de Green (groupement Reilé – Eaux Continentales) pour un montant de 33 667,50 € HT
- Autorise le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

4. Acquisition foncière

4.1 Point foncier EPAGE

Suite à une demande exprimée lors d'un précédent bureau un état du foncier de l'EPAGE et une synthèse des prix d'achats ces dernières années par type de terrain est présentée

Au niveau du cadastre plusieurs comptes de propriétaires existent et n'ont pas encore fait l'objet d'une unification au nom de l'EPAGE.

L'EPAGE est propriétaire d'environ 17ha (voir dossier bureau pour le détail).

Des nouvelles opportunités d'acquisitions foncières pour environ 17 ha sont en cours d'analyse.

Les estimations ont été réalisées avec les données utilisées par la SAFER avec un coût moyen de 3000€/ha pour les parcelles agricoles, 1300€/ha pour les zones humides et marécageuses ainsi que 3.30€/m² pour les surfaces en eau. Il est intéressant de se positionner sur un prix moyen de référence pour les parcelles en zone humide, car les tarifs oscillent actuellement entre 1150€/ha et 1500€/ha. Pour les parcelles mécanisable nos estimations varient entre 3000€ et 3500€ par hectare en fonction des capacités de production du terrain. Il est intéressant de se positionner sur cette fourchette de prix pouvant être jugée trop basse sur certains secteurs.

Béatrix Loizon et Aurélien Dornier confirment que les prix actuels pour du terrain agricole dépasse souvent ces montants.

M. Cyril Thevenet indique que la SAFER a transmis récemment un nouveau montant pour la rétrocession des « étangs prince » à Houtaud, revu assez largement à la hausse (45 k€ pour 35 k€ initialement) sans explication à ce stade, malgré un questionnement de l'EPAGE à ce sujet. M. le Président s'interroge sur la hausse de prix de la SAFER pour l'étang Prince, et propose une rencontre entre le Bureau Syndical et le bureau de la SAFER pour échanger sur ce dossier et plus globalement. Les membres du Bureau sont favorables à une rencontre.

4.2 Acquisition foncière Houtaud/Chaffois

La présente proposition d'acquisition est faite sur la base de différents achats récents réalisés sur le secteur de Chaffois et de la vallée du Drugeon. Vous trouverez ci-dessous le détail du tarif alloué à chacune des parcelles en vente. Les parcelles à vocation agricole, mécanisable est fauchable sont estimées à 3500 € par hectare alors que les parcelles de lande marécageuse sont-elles estimées à 1 400€ par hectares. Au total, pour l'acquisition des 3 hectares 45 ares et 58 m² notre offre s'élève à 7 397 euros.

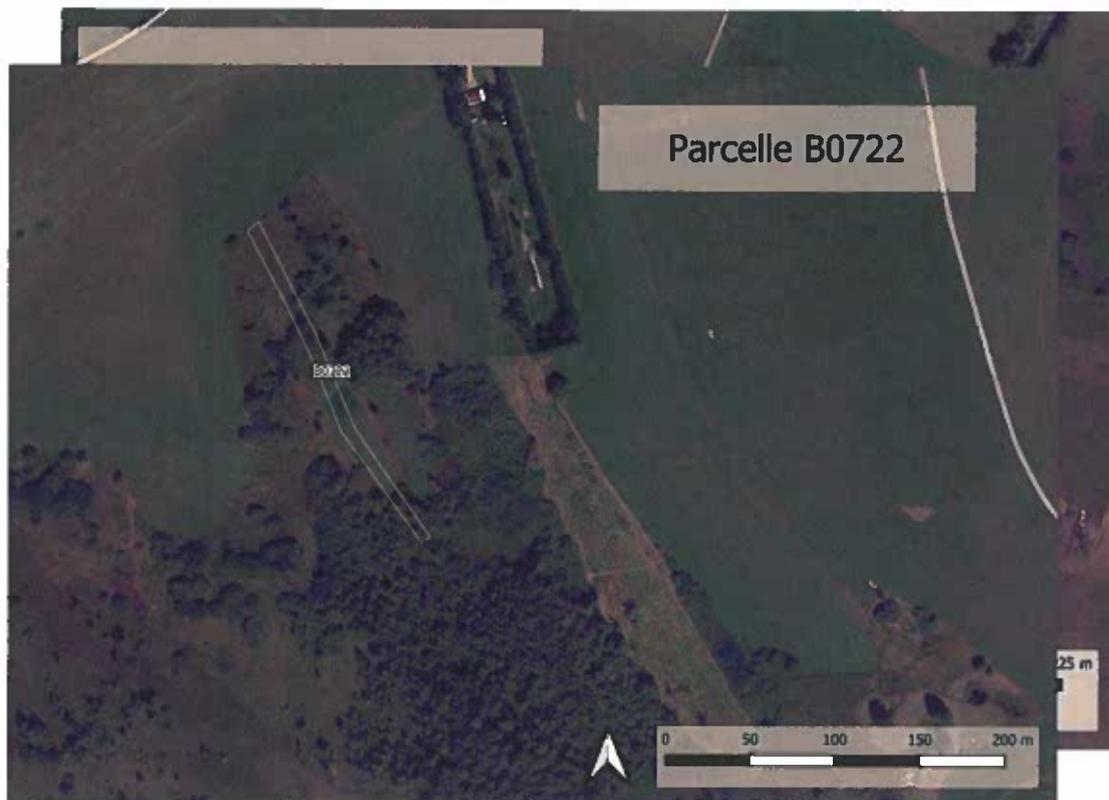
Parcelle du méandre

	Surface	Prix	Caractéristique
B0408	24 a 23 m ²	848,05 €	Mécanisable
B0410	21 a 13 m ²	739,55 €	Mécanisable
B0413	22 a 05 m ²	771,75 €	Mécanisable
B0415	20 a 26 m ²	709,1 €	Mécanisable
B0857	34 a 18 m ²	1 196,3 €	Mécanisable
Total	1 ha 21 a 85 m²	4 264,5 €	



Parcelle de Chaffois

	Surface	Prix	Caractéristique
ZB0722	16 a 09 m ²	225,26 €	Non mécanisable
Total	16 a 09 m²	225,26 €	Non mécanisable



Parcelle d'Houtaud

	Surface	Prix	Caractéristique
ZB0092	2 ha 07 a 64 m ²	2 906,96 €	Non mécanisable
Total	2 ha 07 a 64 m²	2 906,96 €	

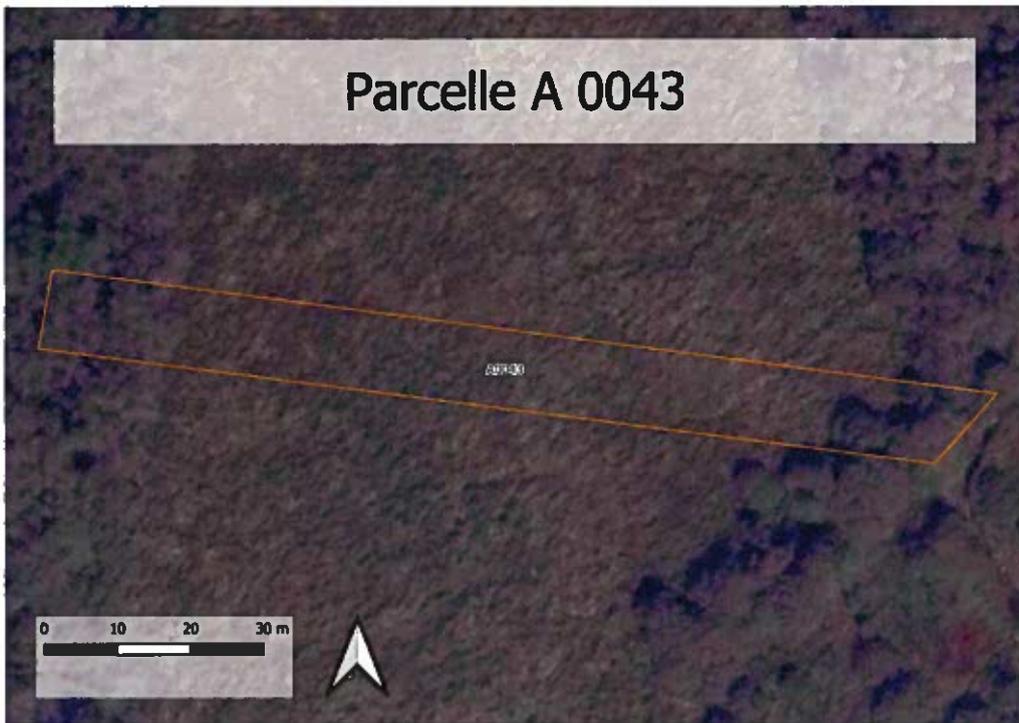
Délibération N°BS-2024-20 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition des parcelles détaillées ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document à cette demande

4.3 Acquisition parcelle A0043 Bonnevaux

La présente proposition d'acquisition est faite sur la base de différents achats récents réalisés sur le secteur de la vallée du Drugeons. Vous trouverez ci-dessous le détail du tarif alloué à la parcelles en vente. Les parcelles à vocation agricole, mécanisable est fauchable sont estimées à 3000 € par hectare alors que les parcelles de lande marécageuses sont-elles estimées à 1 300€ par hectares. Au total, pour l'acquisition des 13 ares et 79 m² notre offre s'élève à 187 euros.

	Surface	Prix	Caractéristique
A 0043	13 ares 79 m ²	187€	Non mécanisable
Total	13 ares 79 m²	187€	



Délibération N°BS-2024-21 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition de la parcelle ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document à cette demande

5. Avenant à la convention RGPD – ADAT

A la suite du Conseil d'Administration de l'ADAT du 12 mars dernier, la prestation RGPD a évolué. Un avenant à la convention initiale nous a été adressé afin de bénéficier des nouveautés, celle-ci se trouve en annexe.

Après vérification, il s'avère que le bureau syndical n'a pas la délégation pour valider ce point, aussi celui-ci sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

6. Convention avec Département – Gestion système endiguement Bannans

Le système d'endiguement de Bannans a fait l'objet d'une autorisation réglementaire par arrêté préfectoral n°25-2024-03-25-00004 du 25 mars 2024.

Le remblai de la route départemental RD248 qui fait la jonction entre deux portions du tronçon amont de la digue est considéré comme ouvrage contributif du système d'endiguement. A ce titre, il doit faire l'objet d'une mise à disposition par voie conventionnelle pour permettre à l'EPAGE d'accéder à l'ouvrage et de formaliser les usages et modalités de gestion.

Après vérification, il s'avère que le bureau syndical n'a pas la délégation pour valider ce point, aussi celui-ci sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

7. Point sur l'APD réhabilitation du barrage du lac Saint Point

Mr le Président précise qu'il a eu divers échanges avec le Monsieur le Préfet de Région et Mr le Préfet du Doubs, ils se sont engagés à faire un retour concernant les demandes de précisions faite par le Département au sujet de la gestion du Lac. Mme Béatrix Loizon indique qu'en effet à ce jour, le courrier est resté sans réponse.

Monsieur Cyril THEVENET indique que des travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, sont en cours sur le site pour limiter les fuites au niveau des batardeaux en bois.

M. Grenier tient à préciser que si aucun accord n'est trouvé d'ici à 2025 pour finaliser le projet de reconstruction du barrage, il ne sera pas favorable à un renouvellement de la convention de gestion des vannes du barrage en 2025. M. BILLOT est du même point de vue, il souligne que dans le Plan Pluriannuel d'investissement, un emprunt d'1 millions d'euros a été intégré pour financer les travaux du Barrage, il faut donc être cohérent avec celui-ci.

Monsieur THEVENET précise que l'ensemble des éléments techniques et financiers issus de l'étude avant projet détaillée, réalisée par l'EPAGE, sous délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat, seront présentés lors du COPIL qui se tient juste après la réunion de bureau et que le projet n'a donc jamais été aussi prêt d'aboutir.

Les points à l'ordre du jour du COPIL sont :

- **Présentation de l'avant-projet détaillé de reconstruction du barrage du lac Saint Point**
- **Présentation de la synthèse de l'état initial de l'environnement et de l'analyse des impacts en vue de la constitution du dossier réglementaire**
- **Point d'avancement volet transfert du lac**

Concernant l'avant-projet détaillé le chiffrage effectué par Artélia, comprenant un aléa de 5 % et 8 % de Maîtrise d'Œuvre est de 4.4 M€H.T. se répartissant de la manière suivante :

- Barrage : 2 921 k€ H.T.
- Microcentrale : 1168 k€ H.T.
- MOE : 327 k€ H.T.

Concernant le volet réglementaire, une synthèse des études complémentaires faune/flore menées sur 2023/2024 sera présentée ainsi que l'analyse des impacts.

D'après les échanges avec le bureau d'étude, les impacts sur la flore et la faune sont positifs. L'analyse des effets d'une rupture du barrage en cas de crue, montre un effet très limité sur l'aval, compte tenu de l'importante plaine naturelle et agricole à l'aval et de la faible hauteur du barrage.

Le bureau d'étude doit finaliser le dossier réglementaire pendant l'été pour un dépôt à l'automne.

Concernant le volet transfert du lac la DREAL présentera l'état des lieux qui a été effectué en termes d'occupation du domaine public. Quelques pontons de barques installés sans autorisation sont à régulariser ou à faire enlever.

Concernant le financement, la DDT devrait confirmer un apport de financement à hauteur de 2.5 M€ (Etat, Fonds Vert, Agence Eau, Commissariat de Massif) sur 2 exercices budgétaires.

La convention de transfert pourrait prévoir qu'un premier versement est effectué à la signature de la convention (2024) et un deuxième à la signature du marché de travaux (2025).

Tout l'enjeu est de savoir si l'Etat sera en mesure de valider une convention de transfert à courte échéance.

Un groupe de travail devrait être monté pendant l'été par la DDT pour définir les modalités juridiques et administratives du volet transfert, portage de la maîtrise d'ouvrage travaux (dont la phase PRO de la maîtrise d'œuvre qu'il faudrait lancer dès septembre) et modalités financières.

8. Dates prochains Comités Syndicaux

Il convient de définir les dates des comités syndicaux du 2^{ème} semestre.

Après concertations des élus il convient comme suit :

- Le Comité de septembre aura lieu le 10/09/2024 à la suite de la journée sur le terrain. Monsieur Cédric BOLE propose de mettre la salle L'Escale à disposition.
- Le Comité de décembre aura lieu le 11/12/2024 à 18h à la suite du Bureau de 16h.

9. Questions diverses

9.1 Appel à projet « Mon territoire en transition, le climat change et nous ? – CLIMI EAU »

Dans le cadre d'une action régionale, soutenue par l'Agence de l'eau RMC, la Région et le Commissariat du Massif, l'URCPIE propose d'accompagner 5 territoires, et donc les élus, désireux d'agir concrètement à l'échelle de leur territoire **sur la thématique de l'eau** à travers une approche pragmatique, innovante et participative. Le CPIE du Haut-Doubs et le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs se sont positionnés et ont été retenus.

L'objectif est d'accompagner une commune rurale de moins de 2000 habitants pour mener une démarche innovante qui réponde aux objectifs suivants :

- Impliquer l'équipe municipale, les jeunes de la commune par l'intermédiaire d'une école et les habitants
- Identifier et mettre en évidence les vulnérabilités et les ressources du territoire face aux évolutions climatiques à venir (facteurs géographiques, environnementaux, humains...)
- Définir un plan d'actions sur le thème de l'eau relevant des compétences communales vers la résilience du territoire en réponse aux problématiques locales
- Faciliter la mise en mouvement du territoire en anticipant des espaces d'échanges, en initiant une dynamique de projet, une mobilisation de la population et des élèves.

La commune sélectionnée bénéficierait d'une équipe technique composée du CPIE et du Syndicat mixte Pays du Haut-Doubs.

L'EPAGE HDHL en tant que structure référente sur le territoire a été sollicité pour apporter un appui technique ponctuel (qui pourrait se faire via l'animatrice du SAGE) pour avancer sur sa réflexion afin d'aboutir sur un projet communal (matérialisé par un programme opérationnel de réalisations) partagé avec la population.

Le groupe de travail adultes bénéficiera de 6 temps d'intervention qui pourront prendre diverses formes (réunions de concertation, forum ouvert, restitution...)

En parallèle, une classe de cycle 3 de la commune pourra bénéficier de séances d'intervention d'un animateur du CPIE ainsi que des outils pédagogiques adaptés afin de comprendre au mieux la thématique de l'eau et du changement climatique.

Le reste à charge pour la commune est de 1 925 € soit 10% du montant global. »

L'objectif est de pouvoir tirer bénéfice de cet accompagnement personnalisé à l'échelle d'une commune pour ensuite élargir à d'autres communes du territoire.

12 communes ont été présélectionnées par le CPIE et le SMIX du Pays du Haut Doubs (en concertation avec l'Agence de l'eau et l'EPAGE) en fonction des problématiques d'eau rencontrées (notamment les tensions ayant pu subvenir ces dernières années). Un appel à manifestation d'intérêt doit être lancé dans les prochains jours. Si plusieurs communes candidatent les partenaires techniques et financiers sélectionneront une commune fin septembre.

Béatrix Loizon indique que cela serait intéressant pour traduire concrètement les orientations proposées par l'étude prospective sur le changement climatique et mettre en œuvre des actions à l'échelle d'une commune afin de pouvoir le dupliquer ensuite.

Les membres du bureau sont favorables à ce projet et à ce que l'EPAGE soit affiché en accompagnement technique.

Le secrétaire de séance



Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY



